

# L'assemblée départementale

L'Assemblée départementale reflète la diversité des opinions et des attentes des Vauclusiens.

Après

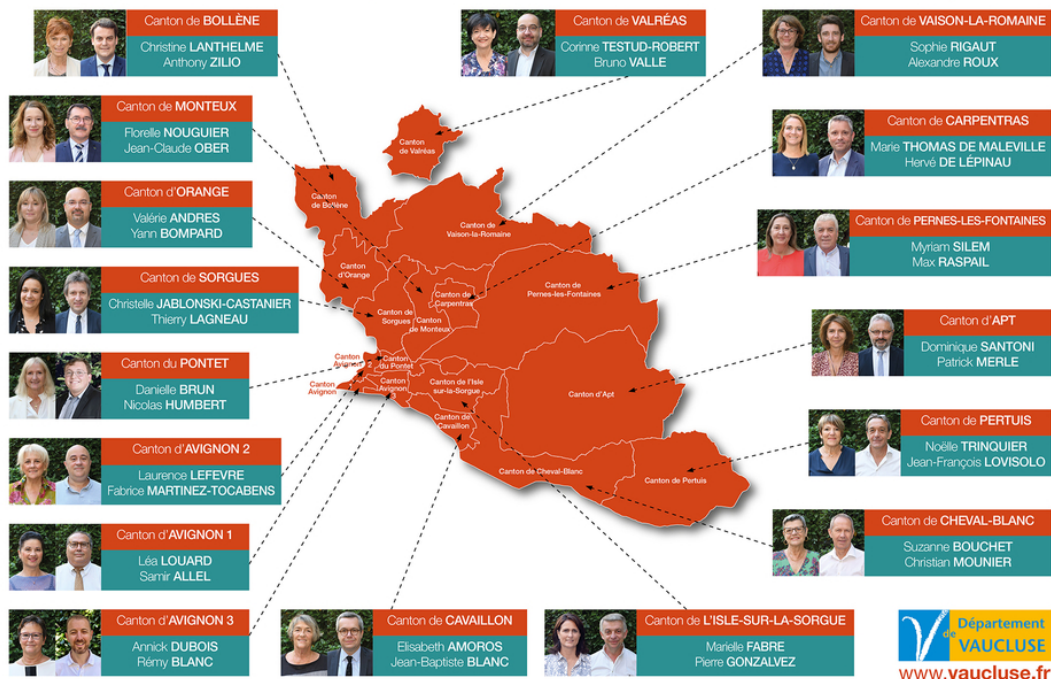
l'élection du Président et sous sa présidence, l'Assemblée départementale fixe le nombre des viceprésidents, détermine la composition de la commission permanente et des commissions techniques.

Ces groupes de travail assistent la Présidente dans ses missions.

## L'assemblée départementale

L'Assemblée réunit 34 conseillers départementaux, 17 binomes homme - femme (pour 17 cantons), élus au suffrage binominal paritaire pour 6 ans. Les conseillers départementaux sont les interlocuteurs privilégiés des Vauclusiens. Hommes et femmes de terrain, ils décident des projets pour développer leur canton, en relation étroite avec les élus locaux (maires, adjoints, conseillers municipaux...), les associations et la population. Ils œuvrent au développement de la totalité du territoire, fixent le cadre des politiques départementales et votent les budgets lors des séances publiques.

## Conseil départemental de Vaucluse



## Les séances publiques

Le Conseil départemental, assemblée délibérante du Département, se réunit régulièrement en séance publique pour débattre des questions importantes. Les conseillers abordent les affaires inscrites à l'ordre du jour et votent les délibérations à la majorité simple sauf cas particulier. Ces séances sont ouvertes au public, tous les citoyens peuvent y assister.

## La commission permanente

Elle siège et prend des décisions entre deux séances publiques de l'Assemblée départementale. Elle n'est ni ouverte au public, ni à la presse.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09